Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 303

Artikel: La pétition fédérale pour le suffrage féminin

Autor: M.F. / S.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259674

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les moyens de faciliter l'écoulement des produits de la campagne ont été étudiés par Mlle Françoise Fonjallaz (Epesses); le meilleur moyen est l'association des producteurs, mais nos paysans sont individualistes à outrance; seule la solidarité pourra leur venir en aide; il faut arriver à créer partout des coopératives de vente, des centrales. Mlle Fonjallaz préconise la création, dans l'une ou l'autre des villes vaudoises, d'une centrale de vente de produits agricoles, avec un capital formé de parts, un emprunt, avec des pourvoyeuses régulières et fidèles. Les premiers fonds seraient fournis par la location du film de la *Paysanne vaudoise*, préparé pour la Saffa, lequel commence de rapporter quelque argent. Une Commission, composée de Mmes Gillabert-Randin, Widmer-Curtat, présidente de l'Association des Vaudoises, Mlles Emilie Kohler (Lausanne), Fr. Foniallaz (Epesses), Mme Muller (Savigny), Mlle Schaer (Orbe), présidente de l'Association des Paysannes de cette ville, Mmes Olive Faillettaz (Vevey), Brédaz (Cossonay), Gachet (Bioley-Orjulaz), Genevay (Bassins), Mlles Courvoisier (Pailly), présidente de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole cantonale d'Agriculture de Marcellin, Louise Cruchet (Yverdon), étudiera cette proposition et présentera un rapport à la IIIme Journée des femmes vaudoises.

On entendit encore Mme Widmer-Curtat, qui exposa les exigences des citadines: légumes de première qualité en toute saison et hors de saison, fruits de choix, meilleure présentation, meilleur emballage, livraison plus rapide. Mme Barraud (Bussigny) lut des lettres de deux paysannes habituées du marché lausannois, exposant leurs peines et la maigre récompense qu'elles en ont.

La discussion prouva que l'Assemblée partageait les points de vue défendus par les rapporteuses. Les paysannes commencent à sentir et à comprendre la nécessité de l'association, du groupement des forces isolées; elles viennent à la vie sociale, et cela est du plus réjouissant augure pour la cause féminine en général.

Le film de la *Paysanne vaudoise* n'ayant pu être projeté, il restait à l'Assemblée un peu de temps, qui fut consacré à la pétition, Mlle Serment (Le Mont) ayant expliqué que les femmes vaudoises ne pouvaient refuser au Comité d'action vaudois l'autorisation de parler brièvement de ce grand mouvement qui intéresse toutes les femmes (il ne faut pas effrayer nos paysannes, fort timides en matière de féminisme!). Mlle Antoinette Quinche, avocate, présidente du Comité d'action, sut exposer très brièvement les excellentes raisons qui exigent que les femmes, toutes les femmes obtiennent leurs droits politiques. Elle fut écoutée avec une attention religieuse et l'on a pu voir, dans les conversations qui ont suivi, que son exposé avait fait impression.

Il faudrait parler encore de Mlle Schaer, qui a dit comment fonctionnait et se perfectionnait l'Association des Paysannes d'Orbe; de Mme F. Porchet, qui a parlé de l'enseignement ménager; de Mme Würsten, qui a montré le travail de la paysanne fileuse et tisserande ; de Mme Treub-Cornaz (Faoug), qui a rompu une lance en faveur de la coopération. Il y eut aussi pique-nique en commun, thé et chants du Chœur des Vaudoises de Lausanne.

Soulignons que la séance du matin, présidée par Mme Couvreude Budé (Vevey), a commencé à 10 h. 05 *très* précises; que celle de l'après-midi a été ouverte par Mme Widmer-Curtat, à 14 h. 30 *très* précises. Qui donc disait que les Vaudois avaient toujours le temps?

S. Bonard.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

Publications de propagande.

Un peu tardivement, les publications de propagande en français sortent de presse les unes après les autres, que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs. La petite brochure: *La Voix des Femmes, quelques réflexions et quelques renseignements*, se vend comme du pain, au prix modique de 20 cent. (prix de vente aux Commissions cantonales et aux Sections suffragistes: 15 cent. pièce), parce qu'elle contient en 16 pages, avec un exposé de principe général, un programme d'activité pour les femmes suisses une fois munies de leur droit de vote, la réponse sous une forme familière aux principales objections courantes, quelques résultats du suffrage féminin à travers le monde, des pensées suffragistes d'hommes et de femmes connus, et des illustrations, qui, si elles ne sont pas inédites, ont du moins une valeur indéniable d'argumentation.

Le *Manuel des conférenciers*, édité par le Comité suisse d'action, représente une publication plus considérable (41 pages: prix 1 fr.), et riche en documents précieux pour tous ceux qui seront appelés à faire de la propagande par la parole ou par la plume. A un aperçu historique, dû à Mme Anneler (Berne), et malheureusement pas tout à fait complet, surtout en ce qui concerne la Suisse romande, succèdent deux études, l'une de Mme Merz, journaliste (Berne), sur la technique d'une pétition fédérale, l'autre de Mme Hänny, avocate (Berne également), sur la nécessité de la collaboration féminine à l'œuvre législative de leur pays, avec de nombreux exemples à l'appui tiré du Code civil suisse. Viennent ensuite plusieurs chapitres de documentation extrêmement utiles, pour lesquels on a puisé dans les monographies de la Saffa: *la participation de la femme suisse aux œuvres sociales*, par notre collaboratrice, Mme Debrit-Vogel (Berne); *la femme et l'agriculture*, par Mme Gillabert-Randin (Moudon), une autre de nos collaboratrices; *la femme dans l'industrie et dans les métiers*, par Mme Schitlowsky, avocate (Berne encore); *l'activité professionnelle de la femme et sa situation économique*, par Mlle E. Strub (Interlaken); *la situation de la femme institutrice*, par Mlle Gerhard (Bâle), le tout avec chiffres à l'appui, encore confirmés par la reproduction de statistiques de la Saffa, qui évite ainsi de longues recherches et des lectures approfondies à ceux et celles que presse le temps pour préparer une causerie, un article, ou simplement même pour pouvoir citer des faits et des précisions à nos adversaires. Deux courtes études de Mme Dora Staudiger (Zurich) sur le rôle de la femme comme coopératrice, et de Mlle Gourd sur la place prise par les femmes dans la vie internationale, et la reproduction d'une feuille volante éditée par l'A.S.S.F. sur les résultats du vote des femmes dans quelques pays, terminent cette brochure, dont on ne peut que féliciter Mlle Grütter d'avoir mené à chef la publication dans les deux langues, talonnée comme elle l'a été par le temps et les incessantes réclamations de ceux et celles qui avaient besoin de documentation pour le début de la campagne. Peut-être aurait-il été possible de soigner davantage l'édition française, la dernière venue, qui risque de se ressentir un peu de la précipitation avec laquelle traducteurs, imprimeur et correctrices d'épreuves ont dû travailler; mais quand on songera au temps si court qui leur a été alloué, la reconnaissance et l'admiration l'emporteront sur toute critique.

Disons encore que la nouvelle édition des cartes postales illustrées de l'Europe suffragiste est également prête, de même que des timbres-réclame: *Signez la pétition!* à coller sur des enveloppes, et que l'on peut se procurer toutes ces publications diverses au siège du Comité suisse d'action pour la pétition fédérale, Schwanengasse, 5, Berne, par simple demande sur carte postale.

M. F.

A Neuchâtel.

Les unes après les autres, les localités organisent les deux tournées successives prévues: 1o la distribution dans tous les ménages du manifeste suisse, accompagné de plus de cent signatures d'hommes et de femmes du canton; 2o la collecte des signatures à domicile. A La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, le travail bat son plein. Dans cette dernière ville, l'Union Féministe pour le Suffrage a réuni les collectrices pour leur remettre les feuilles avec les instructions nécessaires. La deuxième partie de la séance a été consacrée à un exercice de controverse des plus animé. L'on s'est promis de se rencontrer de nouveau, une fois l'expédition terminée, pour se raconter les expériences faites.

Dans le canton de Vaud.

Celles qui, à Lausanne, vont de porte en porte quêter des signatures pour la pétition sont agréablement surprises du bon accueil qu'elles reçoivent; les femmes signent extrêmement nombreuses; l'idée marche, les femmes veulent le droit de vote et l'opinion publique en parle beaucoup. C'est pourquoi il y avait foule, vendredi 1e mars, au Foyer féminin, pour entendre M. le Dr Muret exposer *ce qu'il faut répondre aux ennemis du suffrage féminin*. Ce fut une causerie charmante, pleine d'esprit, abondante en détails amusants, malheureusement impossibles à résumer.

Le suffrage féminin s'étend partout; vingt-cinq pays l'ont introduit sans qu'en soient résultés des heurts et des révolutions; au contraire, de bonnes choses en sont sorties. Notre organisation politique, avec initiative et referendum, en ferait une aventure dangereuse? Nullement: le jeune homme qui devient majeur exerce tous ses droits, sans préparation; sa mère ne vaut-elle pas autant que lui. La preuve que les femmes sont mûres pour la vie active, c'est que, dans les grandes votations fédérales, les orateurs ont fait appel

à l'appui des femmes: M. Musy, pour le monopole de l'alcool; M. Ernest Chuard a déploré qu'elles ne puissent agir efficacement pour résoudre ce problème. Les femmes suisses auraient voulu exprimer leur avis lorsqu'il s'est agi d'entrer dans la Société des Nations, du prélèvement des fortunes; et le régime du blé les intéresse au premier chef. Les femmes, chez nous, s'intéressent à la vie nationale, donc à la politique, et cet intérêt croîtra encore avec le bulletin de vote.

Le suffrage féminin est avant tout une affaire de justice, et à cela il n'y a rien à répondre. M. Muret a énuméré ensuite les objections banales et insoutenables: intelligence féminine inférieure (on peut y opposer l'admirable intuition féminine), la prédominance du sentiment (ce ne serait pas un mal), les discussions dans les familles, la dissolution de la famille, la diminution de la natalité (très grande en France et en Suisse, où la femme ne vote pas), la prétendue disparition du charme féminin, le progrès matériel, inéluctable nécessité qui fait sortir la femme de son foyer: est-elle au foyer celle qui fait ses emplettes, fait des visites, se livre à la bienfaisance, au sport, etc.? Le 47 ½ % de la population féminine suisse est formé de célibataires, veuves ou divorcées; se doivent-elles uniquement à leur foyer désert? L'exercice du vote prend trop de temps, disent les unes. Erreur profonde: combien d'heures les électeurs consacrent-ils à l'exercice de leur droit de suffrage? Les femmes ne veulent pas voter? Savoir. D'ailleurs, a-t-on consulté les hommes lorsqu'il s'est agi de leur donner leurs droits politiques? Ce fut la conquête de quelques parlementaires d'élite.

Le suffrage féminin n'a pas de couleur politique et n'en veut pas avoir; ce sont ses adversaires qui lui en donnent une: les bourgeois ont peur des femmes socialistes, et les socialistes craignent que le suffrage féminin ne leur fasse du tort! Le mouvement est irrésistible et triomphera tôt ou tard. S. B.

Rectification.

Une erreur de copie s'est malheureusement glissée dans le total de la souscription en faveur de la pétition fédérale que nous avons indiqué dans notre précédent numéro: c'est en effet 3.900 fr. qu'il faut lire, et non pas 4.900. Mais ce chiffre, erroné il y a quinze jours, ne l'est heureusement plus maintenant, grâce à de nouveaux versements et dons, que nous publierons dans notre prochain numéro, la place nous manquant pour le faire dans celui-ci.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 15 mars:

COLOGNY (canton de Genève), Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par Mme Aloys Gautier, sous la présidence de M. Ed. Bordier, adjoint. Discussion.

CHANCY (canton de Genève), Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par Mlle Hélène Naville, sous la présidence de M. Delasarraz, maire. Discussion.

HERMANCE (canton de Genève), Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par M. Ch. Burklin, député, ancien conseiller aux Etats, sous la présidence de M. Jaquet, maire. Discussion.

Samedi 16 mars:

GENÈVE: Société des Amis, Taconnerie, 16 h.: *Quelques Vénitiennes du temps passé,* causerie par Mme M.-L. Preis.

Lundi 18 mars:

ANIÈRES (canton de Genève): Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...*, conférence publique et gratuite par Mlle A. Descœudres, sous la présidence de M. Rossiaud, maire. Discussion.

CARTIGNY (canton de Genève), Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par Mme V. Chenevard de Morsier, sous la présidence de M. Wuarin, maire. Discussion.

Mardi 19 mars:

GENÈVE: Athénée, 20 h. 30, Association genevoise de Femmes universitaires: Séance plénière du Comité genevois d'organisation du Congrès de l'I. F. U. W. (Séance réservée aux membres de l'Association.)

PETIT-LANCY (canton de Genève): Groupe local des Commissions féminines de Coopératrices, Grande salle d'école, 20 h. 30: *Questions d'école,* causerie par M. Duvillard. — *La fabrication des machines à coudre, le blé, le tabac:* cinéma. — Revuette coopérative.

GRAND-SACONNEX (canton de Genève): Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par M. le professeur André Oltramare, ancien conseiller d'Etat. Discussion.

AIRE-LA-VILLE (canton de Genève), Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par M. Gousenberg, pharmacien, sous la présidence de M. Magnin, maire. Discussion.

Jeudi 21 mars:

GENÈVE: Commission féminine de Coopératrices. Salle communale de Plainpalais, 20 h. 30: *Quelques généralités sur l'alimentation rationnelle,* causerie par Mlle Jaeger, maîtresse à l'Ecole ménagère.

Féministes
Etudiantes
Femmes de Lettres
Femmes Politiques

Vous qui êtes à la recherche de renseignements concernant:

le Mouvement féminin politique, économique et social

Pour faciliter votre travail adressez-vous au

Bureau International Bibliographique

Secrétariat: 4, rue de Chevreuse, Paris (6e)

Permanence: Lundi et Vendredi, de 14 à 18 h.

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'été: 10 avril-3 juillet 1929

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales

Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire) sous la direction d'une Commission spéciale

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Tél. Stand 13-93 — Rue Tœpffer, 17 — GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'été: 9 avril au 6 juillet

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des **élèves ménagères,** et forme des **gouvernantes de maison.**

COURS DE PATISSERIE du 19 au 26 mars, de 3 à 6 heures — 18 fr. les 6 séances

Foyer de l'École d'Études Sociales

17, Rue Tœpffer, 17 — Téléphone: Stand 13-93

En moins de 20 ans

vous pouvez doubler vos économies sans risque aucun pour votre capital, en profitant de l'accumulation des intérêts. Il suffit pour cela de placer votre épargne auprès de l'un de nos 67 sièges de la

BANQUE POPULAIRE SUISSE

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.